



Ministero degli Affari Esteri  
e della Cooperazione Internazionale



Conakry, le 18 juin 2026

N° 043/MA/CAB/PAGUITA/AICS/TX/2026

## AVIS D'INTENTION D'ATTRIBUTION

**Autorité contractante :** Ministère de l'Agriculture /PAGUITA

**Financement :** Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) à travers l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)

**Pays :** République de Guinée

**Numéro d'identification du marché :** AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL (AAOON) N. 001/MA/CAB/PAGUITA/AICS/TX/2026

**Dénomination du marché :**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DES PERIMETRES MARAICHERS D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 90,52 HECTARES DANS LES PREFECTURES DE CONAKRY, KANKAN, SIGUIRI, MANDIANA, KOUROUSSA ET KEROUANE EN CINQ (5) LOTS :

- Lot 1 : Zone spéciale de Conakry (10 ha)
- Lot 2 : Préfecture de Kankan (17,01 ha)
- Lot 3 : Préfecture de Kankan (16,35 ha)
- Lot 4 : Préfectures de Siguiiri – Mandiana (22,57 ha)
- Lot 5 : Préfectures de Kérouané-Kouroussa (24,59 ha)

**Date de réception des offres :** 09 avril 2026

**Nombre d'offres reçues :** 19

**DATE DE TRANSMISSION :** Date de publication de l'Avis : 18 Juin 2026 à 14 h 00

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer de l'intention d'attribuer le marché susmentionné aux soumissionnaires suivants :

N° de lot	Localisation	Attributaire	Montant	Délai d'exécution
1	Zone spéciale de Conakry (Sonfonia lac)	GBB Sarl	Trois cent quatre-vingt-deux millions sept cent quarante-trois mille francs guinéens hors taxe, hors douane (382 743 000 GNF/HT/HD)	3 mois
2	Préfecture de Kankan (Bordo, Bordo 2, Bordo ENAE)	Société BACO Barry construction BTP Sarl	Sept cent un millions sept cent trois mille cent francs guinéens hors taxe, hors douane (701 703 100 GNF/HT/HD)	4 mois
3	Préfecture de Kankan (Salamani/Fodécariah)	HALCONS	Neuf cent six millions huit cent quarante-cinq mille deux cent francs guinéens hors taxe, hors douane (906 845 200 GNF/HT/HD)	4 mois
4	Préfectures de Siguiri – Mandiana	ACIER	Un milliard cent quarante-cinq millions six cent cinquante mille six cent francs guinéens hors taxe, hors douane (1 145 650 600 GNF/HT/HD)	4 mois
5	Préfectures de Kérouané-Kouroussa	Lumière GN	Huit cent vingt millions francs guinéens hors taxe, hors douane (820 000 000 GNF/HT/HD)	4 mois

À l'issue de l'évaluation des offres et, le cas échéant, de la vérification a posteriori des qualifications, certaines offres ont été rejetées ou n'ont pas été retenues pour l'attribution du marché. Les motifs correspondants sont présentés dans le tableau ci-après.

N. de lot	Soumissionnaire	Motifs du rejet ou de non-attribution
1	TMB Construction et Prestation	Offre rejetée : la garantie de soumission fournie ne couvre pas la période de validité de 120 jours exigée par le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
2	TMB Construction et Prestation	Offre rejetée : la garantie de soumission fournie ne couvre pas la période de validité de 120 jours exigée par le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
	ACIER	Offre rejetée : non-conformité du dossier administratif et absence d'une garantie de soumission valide
	Savane Hôtellerie Sarl	Offre non conforme : absence d'attestation de capacité financière et insuffisance des références d'expériences similaires exigées par le DAO
	GBB Sarl	Offre financièrement conforme, mais non retenue, son montant étant supérieur à celui de l'offre la moins-disante
3	GBB Sarl	Offre non conforme : non-conformité financière en raison de l'importance des corrections arithmétiques relevées dans son offre et de l'absence de plusieurs prix unitaires dans le bordereau des prix
	Savane Hôtellerie Sarl	Offre financièrement conforme, mais non retenue, son montant étant supérieur à celui de l'offre la moins-disante
	ACIER	Offre financièrement conforme, mais non retenue, son montant étant supérieur à celui de l'offre la moins-disante

N. de lot	Soumissionnaire	Motifs du rejet ou de non-attribution
4	HALCONS SARL	Offre rejetée : absence du mandat habilitant le signataire de l'offre
	EKIF SARLU	Offre rejetée : non-conformité de la garantie de soumission, absence du mandat habilitant le signataire de l'offre et états financiers expirés ou non valides
	Savane Hôtellerie Sarl	Offre financièrement conforme, mais non retenue, son montant étant supérieur à celui de l'offre la moins-disante
	Safco Prestation	Offre non conforme : le soumissionnaire n'a fourni qu'une seule attestation de bonne exécution relative à des travaux d'aménagement hydro-agricole
5	EKIF SARLU	Offre rejetée : non-conformité de la garantie de soumission, absence du mandat habilitant le signataire de l'offre et états financiers expirés ou non valides
	ACIER	Offre financièrement conforme, mais non retenue, son montant étant supérieur à celui de l'offre la moins-disante

Le présent avis marque le début de la **période d'attente** prévue par les dispositions applicables en matière de passation des marchés. Durant cette période, vous avez la possibilité de :

- a) Demander un débriefing relatif à l'évaluation de votre proposition ; et/ou
- b) Introduire une réclamation concernant la procédure de passation du marché, notamment en ce qui concerne la décision d'attribution envisagée.

Toute demande de débriefing ou réclamation devra être formulée conformément aux modalités et délais indiqués ci-après :

### 1. Comment demander un débriefing

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est minuit le Mardi 23 juin 2026 à 00 h 00 (heure locale),

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre offre. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la publication du présent avis d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du Marché, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails du Marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : Moussa MARENA

Titre/position : Coordonnateur de l'Unité de Coordination et Gestion du Projet (UCGP)  
PAGUITA

Agence : Ministère de l'Agriculture

Adresse mail : [coordonateur@paguita.org](mailto:coordonateur@paguita.org)

Télécopie : 622 47 67 58

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu

lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'intention d'attribution.

## 2. Comment formuler une réclamation

**DATE ET HEURE LIMITES** : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation sont fixées au jeudi 2 juillet 2026 à 00 h 00 (heure locale).

Indiquer l'intitulé du Marché, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails du Marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : Moussa MARENA

Titre/position : Coordonnateur de l'Unité de Coordination et Gestion du Projet (UCGP)  
PAGUITA

Agence : Ministère de l'Agriculture

Adresse courriel : [coordonateur@paguita.org](mailto:coordonateur@paguita.org)

Télécopie : 622 47 67 58

À ce stade du processus de passation du Marché, à partir de la date de publication de cet avis, vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du Marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer à la PRMP du Ministère de l'Agriculture.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie être un Soumissionnaire ayant remis une Offre dans le cadre de ce processus de sélection
2. La réclamation peut contester l'intention d'attribution du Marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par la PRMP du Ministère de l'Agriculture.

## 3. Période d'attente

**DATE ET HEURE LIMITEES** : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est jeudi 2 juillet 2026 à 00 h 00 (heure locale).

La Période d'attente est de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication du présent avis d'intention d'attribution.

Pour toute question relative à cet avis, prière nous contacter.

Au nom du Ministère de l'Agriculture/ Projet Agricole Guinée-Italie (PAGUITA).

**M. Moussa MARENA**

